



PASSERELLE → DFPE

MOBILITÉ DANS LE CORPS DES AGENTS TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE (ATEPE)



CONDITIONS D'EXERCICE

- 1 Travail polyvalent dans l'environnement petite enfance (3 mois à 3 ans).
- 2 Station debout prolongée
- 3 Port de charges répété
- 4 Vaccination obligatoire



Vous êtes agent titulaire de la Ville de Paris et vous êtes intéressé-e par une nouvelle carrière dans le secteur de la petite enfance.



Vous êtes très motivé-e pour occuper des fonctions polyvalentes de cuisine, lingerie et entretien des locaux.



La mobilité dans le corps des Agents Techniques de la Petite Enfance (ATEPE) est ouverte aux agents titulaires depuis 3 ans dans leur corps actuel et aptes à l'exercice des missions correspondantes.

Une conférence de présentation
du métier **D'ATEPE**
et du **DISPOSITIF DE MOBILITÉ** aura lieu le :

Vendredi 8 février 2019
de 14h à 16h

Salle de conférence
15 rue de Chaligny - 75012 Paris
Métro : Reuilly-Diderot

INSCRIPTION OBLIGATOIRE À LA CONFÉRENCE

Les places sont limitées,
vous devez vous inscrire
pour assister à la conférence :
drh-passerelles@paris.fr
avant le 6 février 2019